

# Comprendre et suivre la sécurité des droits fonciers des populations pastorales

**Par:** Ian Langdown, Natasha Maru, Danique de Ronde, Anna Locke et Eva Hershaw

**Remerciements:** Collaborations et financements

**Licence et droits d'auteur:**

**Citation suggérée:**

## Table des matières

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Table des matières                   | 1  |
| Tableaux                             | 1  |
| Figures                              | 1  |
| Abréviations et acronymes            | 1  |
| 1. Introduction                      | 3  |
| 2. Approche et méthodologie          | 4  |
| 3. Indicateurs proposés              | 5  |
| 4. Conclusions                       | 22 |
| Références bibliographiques          | 24 |
| Annexe 1 : Processus de consultation | 26 |
| Annexe 2 : Glossaire des termes clés | 28 |

## Tableaux

|                                                                        |    |
|------------------------------------------------------------------------|----|
| Table 1 - Conceptual framework for social cohesion                     | 14 |
| Table 2 - Conceptual framework for relationships with other land users | 17 |

## Figures

|                                         |   |
|-----------------------------------------|---|
| Figure 1 - Proposed indicator framework | 6 |
|-----------------------------------------|---|

## Abréviations et acronymes

|       |                                                                     |
|-------|---------------------------------------------------------------------|
| AIPP  | Année internationale des parcours et des pasteurs                   |
| CLD   | Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification |
| CMBKM | Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal                |

|         |                                                                                                                                                                                          |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LANDex  | Indice mondial de gouvernance foncière de la Coalition internationale pour l'accès à la terre qui suit la gouvernance foncière centrée sur les personnes à l'aide d'indicateurs courants |
| ODD     | objectifs de développement durable                                                                                                                                                       |
| Prindex | initiative qui vise à mesurer les perceptions vis-à-vis de la sécurité des droits fonciers sur les terres et propriétés                                                                  |

## 1. Introduction

### Contexte

Selon les estimations, le pastoralisme est pratiqué par près de 500 millions de personnes dans le monde (McGahey *et al.*, 2014; FAO, 2016; CLD, 2024), et les terres de parcours régies par des systèmes pastoraux de production animale couvrent 45% de la surface terrestre (ILRI *et al.*, 2021). La sécurité des droits fonciers de ces populations doit impérativement être garantie pour leur assurer des moyens d'existence durables et résilients, et contribuer à la santé des terres de parcours, à l'atténuation des conflits et au bien-être communautaire (Lind *et al.*, 2020). Elle ouvre la voie à des pratiques pastorales essentielles à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, à la conservation de la biodiversité, ainsi qu'à la paix et à la prospérité (McGahey *et al.*, 2014).

Pourtant, le degré de sécurité foncière dont jouissent les pasteurs demeure méconnu. Les cadres de suivi nationaux et internationaux ne saisissent pas de manière fiable de données significatives sur leur sécurité foncière. De plus, les données disponibles ne reflètent que rarement les besoins complexes, diversifiés et spécifiques de ces populations en matière de régimes fonciers. Si les indicateurs mondiaux reconnaissent le caractère central de la sécurité des droits fonciers pour de nombreux objectifs de développement, la façon dont ils la mesurent ne correspond pas à la façon dont les populations pastorales utilisent et gèrent les terres. Les indicateurs existants, comme l'objectif de développement durable (ODD) 1.4.2, ont tendance à se concentrer sur les droits des individus ou des ménages sur des parcelles de terre délimitées et fixes attestés par des documents légalement reconnus.

Par opposition, l'utilisation pastorale des terres est souvent collective, souple et saisonnière, et régie par un ensemble de systèmes de gouvernance statutaires et coutumiers (Cleaver, 2012 ; Tsering, 2024) qui répondent à des conditions environnementales très fluctuantes, variables et imprévisibles (Behnke *et al.*, 1993; Scoones, 1995). Les droits d'accès, d'utilisation et de gestion des terres détenus par ces populations varient d'un lieu et d'une période à l'autre. Les pasteurs utilisent souvent les terres en collectivité et grâce à la mise en commun du bétail et des terres à travers différents paysages régis par des droits privés et collectifs qui se chevauchent (Robinson, 2019). Les individus et les communautés sont susceptibles de n'accéder aux terres que pour des périodes et durées spécifiques, comme certaines saisons, par exemple. La mobilité est également au cœur du pastoralisme: les populations pastorales se déplacent d'un paysage et d'un territoire à l'autre, qu'elles partagent souvent avec d'autres utilisateurs et auxquels elles accèdent sur la base de l'appartenance à un groupe, du statut social et d'un système complexe de négociations et de réciprocité (Davies *et al.*, 2016). Les terres de parcours partagées, les réserves de saison sèche, les terres cultivables et les pistes à bétail en sont de bons exemples<sup>1</sup>.

Ainsi, la recherche de la sécurité des droits fonciers pastoraux fondée sur des cadres de propriété privée peut être contreproductive et encourager certaines politiques comme la délivrance de titres individuels, la construction de clôtures ou la création de subdivisions (Fernández-Giménez, 2002) pour obtenir de meilleurs résultats selon les indicateurs établis. Ces approches peuvent nuire à la conception et à la mise en œuvre de politiques visant à renforcer la sécurité des droits fonciers pastoraux dans les systèmes qui dépendent d'un accès partagé et de la mobilité. Cela peut conduire à des résultats négatifs pour les économies pastorales et les environnements, aggraver la dégradation écologique et les conflits entre usagers, réduire la capacité des communautés à faire face aux sécheresses et porter atteinte aux droits des usagers secondaires (Hanstad et Duncan, 2001; Williams, 1996; Bassett, 2009).

L'importance de la sécurité des droits fonciers des communautés qui dépendent de la terre, comme les éleveurs pastoraux, est de plus en plus reconnue par les professionnels du développement et les pouvoirs publics. Des indicateurs adaptés aux niveaux mondial, régional et national, qui reflètent la nature des régimes fonciers des pasteurs et les moteurs de leur sécurité foncière, peuvent servir de base solide pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des programmes. Les données

---

<sup>1</sup> Trajectoires suivies pour la circulation saisonnière et régulière des troupeaux entre les pâturages, les points d'eau et les installations (CLD, 2024).

qui identifient les lacunes dans les cadres juridiques qui entravent les modes d'utilisation et d'accès à la terre des éleveurs pastoraux, les défis liés à la mise en œuvre efficace de ces cadres et le sentiment de sécurité des pasteurs qui en résulte peuvent mettre en évidence des domaines spécifiques de réforme visant à renforcer leur sécurité foncière. Les pouvoirs publics peuvent utiliser les indicateurs fondés sur ces données pour **suivre** les avancées vers une sécurité des droits fonciers dans le contexte des cadres nationaux et mondiaux **et communiquer** dessus. La société civile peut aussi utiliser les indicateurs et les données qui les sous-tendent pour **s'assurer que les pouvoirs publics rendent des comptes** vis-à-vis de leurs engagements en matière de droits fonciers.

## Objectif

Ce rapport technique présente un ensemble d'indicateurs proposés pour évaluer le niveau de sécurité des droits fonciers pastoraux et ses moteurs, qui puisse saisir les réalités des systèmes fonciers pastoraux dans de nombreux contextes et zones géographiques. Il est conçu à la fois comme un document technique de référence établissant les fondements des indicateurs proposés et comme un guide pratique pour aider les initiatives mondiales relatives aux données, les organismes statistiques, les pouvoirs publics, les organisations pastorales et les partenaires du développement à intégrer des considérations relatives aux régimes fonciers pastoraux dans leur suivi des régimes fonciers.

Les indicateurs sont conçus pour compléter les initiatives mondiales relatives aux données, telles que Prindex et LANDex, et pour fournir des données probantes pouvant étayer les cadres de suivi internationaux, dont les ODD et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM). Ce faisant, le rapport cherche à renforcer le dialogue stratégique et à contribuer aux efforts mondiaux de plaidoyer, y compris l'Année internationale des parcours et des pasteurs (AIPP). Si la création de ces indicateurs marque une avancée importante, ces derniers doivent être testés et perfectionnés, et nécessitent que des orientations détaillées soient élaborées pour en appuyer l'adoption.

## Structure du rapport

Le rapport est organisé en trois sections principales. La section 2 présente la méthodologie utilisée pour développer les indicateurs relatifs aux régimes fonciers pastoraux. La section 3 présente le jeu d'indicateurs proposés, ainsi que leurs définitions, leurs dimensions et les méthodes utilisées pour les mesurer. La section 4 propose une synthèse rapide pour conclure le rapport, ainsi qu'une feuille de route pour mettre en œuvre les indicateurs et définir les domaines de recherche futurs.

## 2. Approche et méthodologie

La création des indicateurs s'est déroulée en deux phases:

### Phase 1:

Pendant la phase 1 de recherche, des études de cas approfondies ont été réalisées dans trois systèmes pastoraux: Wakile Allah, dans la région Centre-Sud du Burkina Faso, Kababish, dans l'État du Kordofan du Nord, au Soudan, et Waldaa, dans le comté de Marsabit, au Kenya ([link each report](#)). Ces études avaient pour but d'identifier les principales caractéristiques de systèmes fonciers fonctionnels dans le cadre de discussions de groupe, d'une revue documentaire et d'entretiens avec des informateurs clés.

### Phase 2:

La phase 2 a élargi l'étude par un processus participatif et structuré avec des représentants de populations pastorales du monde entier et des spécialistes des droits fonciers et du développement pastoral. Un examen des indicateurs existants en matière de régimes fonciers a d'abord confirmé le manque de prise en compte des contextes pastoraux. Le processus (voir l'annexe 1) a ensuite combiné les contributions mondiales, régionales et locales par le biais d'une consultation mondiale introductive, d'un questionnaire régional suivi d'entretiens approfondis, de suivis ciblés avec des organisations et

représentants pastoraux, et d'un atelier mondial pour communication d'observations et validation à la fin du processus.

Les discussions ont mis l'accent sur les définitions, les niveaux de ventilation et les questions méthodologiques pour ajouter du contexte et préciser certains aspects techniques. Cette analyse a permis d'identifier les caractéristiques initiales des régimes fonciers et de la sécurité des droits fonciers pastoraux, puis de les traduire en indicateurs provisoires, qui ont ensuite été testés et révisés de manière itérative à la lumière des observations de spécialistes et de parties prenantes.

### Principes directeurs pour l'élaboration des indicateurs

Les indicateurs proposés ici reposent sur un ensemble de principes directeurs qui permettent de garantir qu'ils sont pratiques et pertinents pour différents contextes et qu'ils peuvent être adoptés à grande échelle. Ces principes insistent sur la clarté, la comparabilité et la facilité d'utilisation des indicateurs, tout en veillant à ce qu'ils puissent être ventilés pour saisir les inégalités, adaptés à différentes méthodes de collecte de données et alignés sur les cadres mondiaux. Ils visent ainsi à :

- mesurer directement la caractéristique d'intérêt de manière claire et conviviale;
- permettre une collecte et un traitement rentables et économes en temps;
- permettre une ventilation par genre, autres caractéristiques sociodémographiques et localisation infranationale;
- garantir l'alignement sur les cadres mondiaux (p. ex., ODD, CMBKM, CLD) et la comparabilité entre pays;
- montrer une orientation claire et permettre le suivi des progrès au fil du temps;
- garantir l'adaptation à différentes méthodes de collecte de données (enquêtes, évaluations de spécialistes, etc.).

## 3. Indicateurs proposés

### Cadre conceptuel

Dans cette section, nous présentons les principaux concepts, définitions et caractéristiques de la sécurité des droits fonciers et des systèmes pastoraux qui servent de bases aux indicateurs.

#### Sécurité des droits fonciers et systèmes fonciers

La sécurité des droits fonciers est l'assurance ou la certitude avec lesquelles les droits à la terre et aux autres ressources sont détenus, et la mesure dans laquelle ils peuvent être exercés. Cela englobe trois dimensions, distinctes mais qui se chevauchent (Feyertag *et al.*, 2021; Nizalov *et al.*, 2020; Schlager et Ostrom, 1992; Sjaastad et Bromley, 2000; Van Gelder, 2010):

- La sécurité des droits fonciers *de jure*: la façon dont les droits sont définis et protégés par la loi;
- La sécurité des droits fonciers *de facto*: la façon dont les droits sont mis en pratique, vécus et reconnus par autrui;
- La sécurité des droits fonciers perçue: la façon dont les titulaires de droits évaluent ou ressentent subjectivement le niveau de sécurité de leurs droits.

Ce cadre tripartite reconnaît que la sécurité des droits fonciers ne peut être appréhendée ni uniquement à partir de la loi ni uniquement à partir de l'expérience vécue. Au contraire, il est préférable de l'appréhender à travers l'étude combinée des lois, pratiques locales et perceptions subjectives. Ceci est conforme au cadre de suivi fondé sur les droits humains élaboré par le HCDH (2012).

#### Caractéristiques des systèmes fonciers pastoraux fonctionnels

Les indicateurs sont fondés sur les caractéristiques principales des systèmes fonciers applicables aux terres et ressources auxquels ont accès les populations pastorales qui les utilisent, et sur le contexte social et environnemental plus large dans lequel ils s'inscrivent. Les recherches menées pendant la phase 1 (Nassef *et al.*, 2024) et les consultations réalisées pendant la phase 2 indiquent que les

systèmes fonciers pastoraux fonctionnels sources de sécurité des droits fonciers reposent généralement sur les piliers suivants:

- Des droits formels: reconnaissance légale des droits fonciers pastoraux qui garantit aux populations pastorales la possibilité de continuer à accéder aux terres et à les utiliser de la façon qu'elles jugent la plus appropriée, et qui reconnaît les différentes terres utilisées à certaines périodes de l'année;
- La participation des pasteurs aux processus décisionnels par le biais du consentement préalable, libre et éclairé donné aux projets, et à l'élaboration de politiques, ce qui renforce la légitimité et la durabilité des décisions (Gillard *et al.*, 2016);
- Des règles et normes locales: des règles solides et des normes sociales, définies et administrées par les institutions locales et coutumières, dont les dirigeants communautaires, dans le cadre de processus consultatifs, qui régissent l'utilisation pastorale des terres et influencent la sécurité des droits fonciers;
- La cohésion sociale: solidarité interne et soutien social au sein des groupes pastoraux, qui permettent aux communautés de gérer leurs ressources plus efficacement, de résoudre les conflits et d'adopter une position commune dans les négociations avec d'autres utilisateurs de la terre et avec les pouvoirs publics. Cette cohésion est établie et maintenue grâce à des valeurs communes et à un sentiment d'appartenance pour créer une identité commune et différentes pratiques politiques et économiques, comme la réciprocité (Baylis *et al.*, 2019);
- Des rapports avec les autres utilisateurs: des relations cordiales avec d'autres utilisateurs de la terre dans les zones chevauchantes et voisines facilitent l'accessibilité et l'utilisation des pâturages et pistes à bétail par les pasteurs, et assurent un soutien éventuel si leurs droits sont menacés. Cela repose sur des activités, comme le dialogue continu et le partage réciproque de ressources pour bâtir la confiance, le respect et l'acceptation;
- L'absence perçue de menaces à la sécurité des droits fonciers due à l'absence de risque d'empiètement ou d'expropriation, ou de conflits sur l'utilisation et l'accessibilité des terres dans un avenir proche.

#### Unité de référence et d'analyse

L'unité de référence pour les indicateurs est le niveau national. Cela donne une image généralisée de la sécurité des droits fonciers qui peut éclairer les politiques nationales et les comparaisons internationales et qui respecte les principaux cadres d'indicateurs et initiatives mondiales relatifs au suivi de la sécurité des droits fonciers, comme les ODD, le CBMKM, LANDex et Prindex. En principe, les indicateurs peuvent aussi s'appliquer à l'échelle infranationale, mais devront être adaptés pour refléter le contexte et l'échelle concernés.

Pour certains indicateurs, il est possible d'utiliser une unité d'analyse basée soit sur une zone géographique, soit sur une population. Nous avons généralement choisi une approche basée sur la population, car il est particulièrement difficile de définir une unité à partir d'une zone géographique compte tenu des chevauchements et de la nature temporelle de l'utilisation des terres par les pasteurs. Le recours à la population comme unité d'analyse permet de saisir la façon dont les pasteurs vivent leur sécurité des droits fonciers, plutôt que d'essayer de cartographier ou de mesurer en détail des modèles d'utilisation de la terre complexes et changeants.

#### Utilisations des terres

Dans le cadre national, les indicateurs se concentrent sur les pâturages et les pistes à bétail. Ces utilisations des terres sont au cœur des moyens d'existence pastoraux et sous-tendent la gestion et la mobilité des troupeaux. Les pâturages se définissent comme des terres auxquelles ont accès les pasteurs pour nourrir leurs animaux, telles que les terres de parcours, les terres agricoles laissées en jachère ou après la récolte, les terres communales et les forêts. Les pistes à bétail sont les trajectoires suivies pour la circulation saisonnière et régulière des troupeaux entre les pâturages, les points d'eau et les installations. Elles englobent des trajectoires infranationales, nationales et internationales.

L'accès à l'eau est essentiel pour les pasteurs, puisque les pâturages ne peuvent être utilisés efficacement sans sources d'eau fiables. Nous incluons implicitement l'accès à l'eau dans les droits d'accès et d'utilisation des pâturages et des pistes à bétail, tout en reconnaissant que les droits à l'eau sont aussi régis par des cadres juridiques et politiques et des systèmes de gouvernance distincts qui ne relèvent pas du champ d'application de ces indicateurs relatifs aux régimes fonciers.

### Population cible

Les populations ciblées par ces indicateurs sont les éleveurs pastoraux (également connus comme pasteurs ou communautés pastorales). Les définitions pour le pastoralisme et les éleveurs pastoraux sont contestées, complexes et spécifiques aux contextes: différents pays et communautés peuvent insister sur la mobilité, la dépendance vis-à-vis des moyens d'existence, l'identité culturelle ou les modèles d'utilisation de la terre dans leurs définitions. Toutefois, aux fins de ces indicateurs, une définition commune est nécessaire pour produire des données comparables d'un contexte à l'autre. La définition suivante est donc utilisée dans ce cadre:

*Les populations pastorales sont les personnes qui pratiquent le pastoralisme pour leur subsistance et comme une forme de développement et d'utilisation des terres. Le pastoralisme est un système d'élevage extensif qui repose sur le pâturage libre sur des terres partagées et utilisées collectivement, et qui implique souvent la pratique de la mobilité ou de la transhumance en réponse à des conditions environnementales variables.*

Dans ce cadre, l'accent est mis sur les pasteurs qui utilisent les pâturages et les pistes à bétail dans le pays, quelles que soient leur nationalité ou leur citoyenneté, puisque les terres utilisées par les populations pastorales dépassent souvent les frontières nationales.

### Droits

Les indicateurs sont conçus pour saisir des données sur les droits d'accès, d'utilisation et de retrait en lien avec les pâturages et les pistes à bétail pastoraux. Ces droits sont fondamentaux pour la pratique du pastoralisme, puisqu'ils déterminent si les éleveurs peuvent atteindre et utiliser les pâturages et sources d'eau qui assurent la survie de leurs troupeaux. D'autres droits, comme l'exclusion, la gestion et l'aliénation, peuvent aussi exister, mais ils s'appliquent moins systématiquement aux contextes pastoraux.

Les indicateurs reconnaissent l'importance des groupes ou communautés de pasteurs, considérés comme ceux qui accèdent et utilisent collectivement les mêmes terres et partagent les droits sur ces terres. Cela reflète la réalité selon laquelle le régime foncier dans les contextes pastoraux est souvent, mais pas toujours, collectif, et que la sécurité peut être façonnée par la reconnaissance de droits détenus collectivement.

Lorsque c'est pertinent, les indicateurs prennent en compte le droit des individus membres de groupes pastoraux d'accéder à des terres détenues collectivement, de les utiliser et de s'en retirer. Il est important de faire la distinction entre ces droits et les droits exclusifs portant sur des parcelles privées. La reconnaissance des droits individuels dans le cadre d'accords collectifs permet de garantir que les indicateurs reflètent la réalité du fonctionnement des régimes fonciers dans la pratique.

### Présentation des indicateurs proposés

Les indicateurs proposés couvrent les trois dimensions interconnectées de la sécurité des droits fonciers (voir la figure Y): *de jure* (reconnaissance et protection juridiques); *de facto* (la façon dont les droits sont pratiqués, vécus et reconnus dans la réalité); et perception (la confiance qu'ont les titulaires de droits dans leur sécurité foncière) (Van Gelder, 2010).

Les indicateurs *de jure* (DJ1-DJ4) portent sur la question de savoir si et comment les droits des populations pastorales sur les pâturages et les pistes à bétail sont reconnus et protégés par la loi. Ils

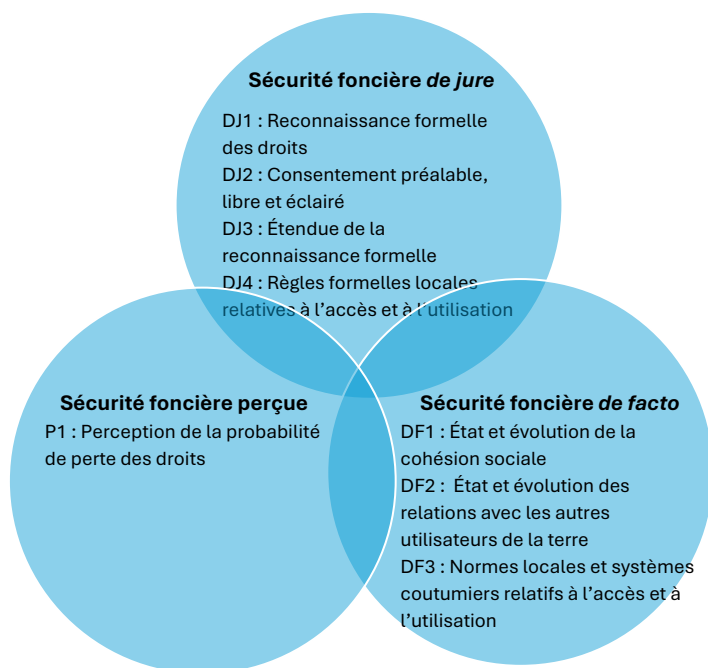
examinent l'existence d'une reconnaissance juridique, les exigences en matière de consentement préalable, libre et éclairé pour toute modification des droits, l'étendue de la reconnaissance formelle dans le temps et dans l'espace, ainsi que l'adéquation des règles formelles au niveau local.

Les indicateurs *de facto* (DF1-DF3) montrent comment les systèmes fonciers fonctionnent dans la pratique. Ils mesurent la cohésion sociale au sein des communautés pastorales, les liens avec les autres utilisateurs de la terre et le fonctionnement des normes informelles et des systèmes coutumiers locaux. Ces indicateurs reflètent la réalité selon laquelle la sécurité des droits fonciers dépend souvent autant des relations sociales et des pratiques acceptées que des cadres réglementaires.

L'indicateur de perception (P1) mesure directement l'évaluation propre des pasteurs concernant la sécurité de leurs droits. Cette dimension donne un aperçu du sentiment de sécurité qu'ils éprouvent, en reconnaissant que la perception de la sécurité foncière peut fortement influencer les décisions en matière de gestion des terres, en particulier lorsque la reconnaissance officielle est faible ou n'est pas appliquée.

Ensemble, ces indicateurs fournissent un cadre équilibré pour surveiller la sécurité des droits fonciers des populations pastorales. En associant des mesures juridiques, pratiques et de perception, ils permettent de mieux comprendre le degré de sécurité des droits des pasteurs, les lacunes qui demeurent et l'évolution des conditions au fil du temps.

**Figure Y: Les trois dimensions de la sécurité des droits fonciers**



Plusieurs de ces indicateurs comprennent deux versions, l'une fondée sur l'examen des données existantes par des spécialistes, les groupes de discussion et les entretiens avec des informateurs clés, et l'autre fondée sur les données collectées au cours d'entretiens individuels menés dans le cadre d'enquêtes auprès des ménages. Bien que la première option puisse présenter une précision et une couverture limitées, elle offre une approche pragmatique en cas d'indisponibilité des ressources ou des données d'enquête. La deuxième option, fondée sur des enquêtes auprès des ménages, est plus solide

et donne lieu à une meilleure précision et ventilation, mais sa mise en œuvre nécessite également davantage de ressources. Le choix entre ces deux versions offre une certaine souplesse et motive l'utilisation des indicateurs lorsque les ressources sont limitées.

Des indicateurs optionnels sont également proposés. Ceux-ci ont vu le jour pendant le processus de développement, mais leur inclusion dans le cadre général n'a pas été considérée comme essentielle, compte tenu de la nécessité de maintenir, autant que possible, la rationalité des indicateurs. Ils peuvent toutefois être appropriés dans certains contextes ou refléter d'autres aspects de la sécurité des droits fonciers qui peuvent avoir une pertinence pour certaines politiques ou certains programmes.

### Indicateurs *de jure*

#### DJ1: Reconnaissance formelle du droit des populations pastorales d'accéder aux pâturages et pistes à bétail et de les utiliser

Cet indicateur permet de déterminer si les droits des pasteurs sur les pâturages et les pistes à bétail sont reconnus formellement par la loi. Cette reconnaissance fournit un fondement juridique à la mobilité des populations pastorales et à leur accès aux ressources, et aide à déterminer comment ces droits sont protégés vis-à-vis d'autres utilisations et utilisateurs de la terre.

Définition de l'indicateur

***La législation primaire relative à la terre contient des dispositions qui reconnaissent le droit des pasteurs au sein du pays ou de la région infranationale d'accéder et d'utiliser:***

- a) Les pâturages***
- b) Les pistes à bétail***

Méthode d'évaluation et source des données

Examen de la législation par des spécialistes pour déterminer si:

1. Les droits sont clairement définis et cohérents d'une loi à l'autre
2. Les droits sont mal définis ou incohérents d'une loi à l'autre
3. Les droits ne sont pas reconnus

Lorsque la législation primaire relative à la terre est promulguée au niveau infranational (p. ex., province, État ou région), l'évaluation des régions infranationales devrait suffire à couvrir les terres utilisées par au moins 50% des éleveurs pastoraux. Si les résultats de l'évaluation varient d'une région à l'autre, les indicateurs doivent être déclarés dans l'option 2, « Les droits sont mal définis ou incohérents d'une loi à l'autre ».

Le rapport sur cet indicateur sera basé sur le fait que l'option 1 s'applique à la fois aux pâturages et aux pistes à bétail.

Ventilation

- Par populations pastorales pour lesquelles le pays est leur domicile ou un pays d'accueil

Hypothèses et difficultés

- Les jugements de spécialistes sont exacts et impartiaux.
- La législation peut être ambiguë ou obsolète.

Définitions principales liées à cet indicateur

- Législation nationale: Législation primaire relative à la terre promulguée par le gouvernement central
- Législation infranationale: Législation primaire relative à la terre promulguée par un niveau de gouvernement inférieur au niveau national lorsque ces pouvoirs sont dévolus, par exemple les États fédérés, les régions ou les provinces.

## DJ2: Exigence juridique d'un consentement préalable, libre et éclairé avant toute approbation d'une loi, d'une politique ou d'un projet touchant les pâturages ou pistes à bétail reconnus officiellement

Cet indicateur détermine si le principe de consentement préalable, libre et éclairé est formellement exigé dans le cadre de décisions qui pourraient affecter les pâturages ou pistes à bétail reconnus des populations pastorales. Il reflète la mesure dans laquelle les populations pastorales ont la garantie de jouer un rôle dans les processus décisionnels susceptibles d'influencer leurs droits sur les terres et les ressources.

### Définition de l'indicateur

***La législation primaire relative aux terres contient des dispositions qui exigent le consentement préalable, libre et éclairé des éleveurs pastoraux avant toute approbation d'une loi, d'une politique ou d'un projet qui affecte les pâturages ou pistes à bétail pastoraux jouissant d'une reconnaissance formelle.***

### Méthode d'évaluation et source des données

Examen de la législation par des spécialistes pour déterminer si:

1. Les exigences en matière de consentement préalable, libre et éclairé sont clairement définies et cohérentes d'une loi à l'autre
2. Les exigences en matière de consentement préalable, libre et éclairé sont mal définies ou incohérentes d'une loi à l'autre
3. Il n'existe aucune exigence en matière de consentement préalable, libre et éclairé

Lorsque la législation primaire relative à la terre est promulguée au niveau infranational (p. ex., province, État ou région), l'évaluation des régions infranationales devrait suffire à couvrir les terres utilisées par au moins 50% des éleveurs pastoraux. Si les résultats de l'évaluation varient d'une région à l'autre, les indicateurs doivent être déclarés dans l'option 2, « Les exigences en matière de consentement préalable, libre et éclairé sont mal définies ou incohérentes d'une loi à l'autre ».

Le rapport sur cet indicateur sera basé sur l'option 1.

### Ventilation

- Comme pour l'indicateur DJ1

### Hypothèses et difficultés

- Comme pour l'indicateur DJ1

### Définitions principales liées à cet indicateur

- Comme pour l'indicateur DJ1

## DJ3: Degré de reconnaissance formelle des pâturages et pistes à bétail des populations pastorales

Cet indicateur évalue dans quelle mesure les droits d'utilisation et d'accès des populations pastorales sur les pâturages et les pistes à bétail sont formellement reconnus. La reconnaissance revêt, dans ce contexte, deux dimensions: spatiale (portée géographique de l'utilisation et de l'accès aux terres); et temporelle (portée temporelle de l'utilisation et de l'accès aux terres). Les preuves de cette reconnaissance peuvent être apportées par des cartes officielles, des registres cadastraux ou des documents formels délivrés à des pasteurs, individuels ou en groupes.

Deux versions de cet indicateur sont proposées: une version fondée sur la population, qui mesure la part de pasteurs adultes jouissant de droits formellement reconnus; et une version fondée sur la superficie qui mesure la part de pâturages et de pistes à bétail régis par des droits formellement reconnus. Les spécialistes étaient divisés quant à l'approche à privilégier. En général, les approches fondées sur la population sont considérées plus appropriées, compte tenu de la nature chevauchante et temporelle de

l'utilisation pastorale des terres. Toutefois, pour cet indicateur, l'approche fondée sur la superficie a également été considérée comme une option viable. Les avantages relatifs de ces deux approches seront évalués pendant la phase de test.

Les deux versions, fondées sur la population et sur la superficie, utilisent des catégorisations binaires (les droits sont officiellement reconnus à tout moment nécessaire par rapport à toutes les autres circonstances). Cette approche est proposée puisqu'elle est la plus simple à mettre en œuvre et à interpréter. Des catégories plus nuancées pourraient toutefois être utilisées. Par exemple, la version fondée sur la population pourrait comprendre une catégorie intermédiaire pour les pasteurs dont les droits sont officiellement reconnus à certains moments nécessaires, mais pas à tous. Des catégories plus nuancées permettraient de mieux suivre les progrès réalisés et d'identifier les lacunes spécifiques en matière de reconnaissance. La faisabilité et les avantages relatifs des catégorisations binaires par rapport aux catégorisations nuancées seront également évalués au cours de la période de test.

### DJ3 basé sur une unité d'analyse fondée sur la population

Définition de l'indicateur

***Part de la population pastorale adulte dont les droits d'utilisation et d'accès à tous les pâturages et à toutes les pistes à bétail qu'elle utilise sont officiellement reconnus à tous les moments nécessaires***

Méthode d'évaluation et source des données

Deux versions de cet indicateur sont proposées:

1. DJ3a basé sur l'examen par des spécialistes des données existantes, des groupes de discussion et des entretiens avec des informateurs clés
2. DJ3b basé sur des entretiens individuels

Dans les deux versions, la part de la population pastorale adulte sera basée sur les catégories binaires suivantes.

1. La population pastorale adulte dont les droits d'utilisation et d'accès à **tous** les pâturages et à **toutes** les pistes à bétail qu'elle utilise sont officiellement reconnus à **tous** les moments nécessaires
2. La population pastorale adulte dans toutes les autres circonstances

Ventilation

DJ3a

- Éleveurs pastoraux pour lesquels le pays sert de domicile ou de pays d'accueil

DJ3b

- Éleveurs pastoraux pour lesquels le pays sert de domicile ou de pays d'accueil
- Genre
- Richesse/statut économique
- Âge

Hypothèses et difficultés

DJ3a

- Les jugements de spécialistes sont exacts et impartiaux.
- Il existe des sources de données secondaires précises.

DJ3b

- Il existe des données démographiques précises pour les pasteurs à l'échelle nationale, ou les pasteurs peuvent être identifiés et échantillonnés de manière adéquate dans les enquêtes existantes.
- Les pasteurs ont suffisamment de connaissances sur le statut juridique des pâturages et des pistes à bétail.

### DJ3 alternatif basé sur une unité d'analyse fondée sur la superficie

Définition de l'indicateur

***Part des pâturages et pistes à bétail sur lesquels il existe des droits d'utilisation et d'accès officiellement reconnus à tous les moments nécessaires pour l'ensemble des pasteurs qui les utilisent***

Méthode d'évaluation et source des données

Deux versions de cet indicateur sont proposées:

1. DJ3a alternatif — basé sur l'examen par des spécialistes des données existantes et des entretiens avec des informateurs clés
2. DJ3b alternatif — basé sur l'analyse de données spatiales et administratives détaillées

Dans les deux versions, la part des pâturages sera basée sur les catégories binaires suivantes.

1. Pâturages et pistes à bétail sur lesquels il existe des droits d'utilisation et d'accès officiellement reconnus pour **tous** les pasteurs qui les utilisent à **tous** les moments nécessaires.
2. Pâturages et pistes à bétail dans toutes les autres circonstances

Ventilation

- Comme pour DJ3a et b

Hypothèses et difficultés

DJ3a alternatif

- Les jugements de spécialistes sont exacts et impartiaux.
- Il existe des sources de données secondaires précises.

DJ3b alternatif

- Il existe des données spatiales et administratives précises.

DJ4: Présence, adéquation, conformité, application et adaptabilité des règles formelles locales applicables à l'accès et à l'utilisation des pâturages et pistes à bétail pastoraux Cet indicateur examine s'il existe des règles officielles locales (juridiquement exécutoires) régissant l'accès aux pâturages et pistes à bétail et leur utilisation, et évalue leur exactitude, leur conformité, leur applicabilité et leur adaptabilité. Il mesure l'efficacité avec laquelle ces règles fonctionnent dans la pratique pour réglementer l'utilisation pastorale des terres, et donc leur sécurité foncière, à l'échelle locale.

Dans le cadre de cet indicateur, « local » renvoie au niveau auquel les pasteurs (en tant qu'individus ou comme groupes/communautés) accèdent directement aux pâturages et pistes à bétail, les utilisent et les gèrent. C'est à cette échelle que se prennent les décisions et que s'exercent les pratiques quotidiennes, et que les droits et les règles sont reconnus, appliqués ou contestés dans la pratique, par

**Commented [AH1]:** In source, should read DJ3b instead of DJ3a

exemple les règles relatives aux permis de pâturage accordés à des particuliers ou à des communautés par les représentants des autorités locales, sur la base de la législation primaire relative aux terres.

Définition de l'indicateur

**Part de la population pastorale adulte qui utilise les pâturages et pistes à bétail pastoraux où les règles officielles locales:**

- a. Existent**
- b. Répondent aux besoins des pasteurs**
- c. Sont respectées**
- d. Sont appliquées de manière efficace**
- e. Peuvent être modifiées si nécessaire**

Méthode d'évaluation et source des données

Deux versions de cet indicateur sont proposées:

- DJ4a basé sur l'examen par des spécialistes des données existantes, des groupes de discussion et des entretiens avec des informateurs clés
- DJ4b basé sur des entretiens individuels

Dans ces deux versions, la part de la population pastorale adulte sera déterminée pour chacun des aspects des règles formelles (a à e) grâce aux catégories suivantes:

1. Oui
2. Dans une certaine mesure
3. Non

Pour DJ4a, les parts sont déclarées à l'aide d'une échelle ordinale qualitative:

- Aucun ou très peu (1 personne sur dix ou moins)
- Certains (2-3 personnes sur 10)
- Près de la moitié (4-6 personnes sur 10)
- La plupart (7-8 personnes sur 10)
- Tous ou presque tous (9 personnes sur 10 ou plus)

DJ4b indiquera la proportion (%)

Le rapport sur cet indicateur sera basé sur la proportion correspondant à l'option 1 (Oui) pour chacun des aspects des règles formelles.

Ventilation

DJ4a

- Éleveurs pastoraux pour lesquels le pays sert de domicile ou de pays d'accueil

DJ4b

- Éleveurs pastoraux pour lesquels le pays sert de domicile ou de pays d'accueil
- Genre
- Richesse/statut économique
- Âge

Hypothèses et difficultés

DJ4a

- Les évaluations réalisées par des spécialistes, les discussions de groupe et les entretiens avec des informateurs clés sont précis et impartiaux.

- Il existe des sources de données secondaires précises.

#### DJ4b

- Il existe des données démographiques précises pour les pasteurs à l'échelle nationale, ou les pasteurs peuvent être identifiés et échantillonnés de manière adéquate dans les enquêtes existantes.
- Les pasteurs ont suffisamment de connaissances sur les règles formelles locales relatives aux pâturages et aux pistes à bétail.

#### Indicateurs optionnels relatifs à DJ4

- Part de la population pastorale adulte qui explique pourquoi les règles locales officielles relatives à l'utilisation des pâturages et des pistes à bétail pastoraux ne répondent pas à leurs besoins.

### Indicateurs *de facto*

#### DF1: État et évolution de la cohésion sociale au sein des groupes et communautés pastoraux

Cet indicateur retrace l'état et l'évolution perçue de la cohésion sociale au sein des communautés pastorales. La cohésion sociale est un facteur clé qui façonne l'accès aux pâturages et aux pistes à bétail. Elle influence la façon dont les ressources sont gérées, la capacité de la communauté à négocier avec d'autres utilisateurs de la terre, la résolution des litiges et le respect des lois et politiques foncières. Le suivi des niveaux actuels et des tendances donne des indications sur la sécurité des droits fonciers actuelle et son évolution possible.

#### Définition de l'indicateur

##### **État et évolution de la cohésion sociale au niveau national au sein des groupes et communautés pastoraux**

#### Méthode d'évaluation et source des données

Deux versions de cet indicateur sont proposées:

- DF1a fondé sur des discussions de groupe et des entretiens avec des informateurs clés
- DF1b basé sur des entretiens individuels

Les deux versions utiliseront le même cadre d'évaluation.

Les résultats pour l'état et la tendance perçue seront calculés à l'aide d'un score composite spécifique au contexte fondé sur un cadre conceptuel standard. Ce score est basé sur les réponses à des questions, posées à des informateurs clés et dans le cadre de groupes de discussion (DF1a) et d'entretiens individuels (DF1b), traitant des dimensions pertinentes de la cohésion sociale, sur la base d'un cadre conceptuel standard.

Une valeur positive ou négative sera attribuée à chaque question et réponse, qui peut être ajustée pour refléter l'importance relative de réponses spécifiques dans chaque pays. Les scores sont calculés en additionnant ces valeurs pour donner un score agrégé au niveau de la communauté (DF1a) et des répondants (DF1b).

#### Catégories relatives à l'état:

1. Forte (score situé au-dessus d'un seuil positif)
2. Modérée (score situé autour de zéro ou seuil moyen)
3. Faible (score en dessous d'un seuil négatif)

#### Catégories relatives aux tendances:

1. En cours d'amélioration (score situé au-dessus d'un seuil positif)

2. Sans changement (score situé autour de zéro ou seuil moyen)
3. En cours de détérioration (score situé en dessous d'un seuil négatif)

Le tableau 1 présente le cadre proposé inspiré de Baylis *et al.* (2019). Il identifie dix dimensions de la cohésion sociale, regroupées en quatre catégories: sociale, politique et institutionnelle, économique et environnementale. Chaque aspect de la cohésion peut être classé dans une ou plusieurs dimensions et identifié comme étant subjectif (fondé sur des perceptions) ou objectif (fondé sur des faits observables). Seuls les aspects jugés pertinents dans un pays donné seront évalués. Cette structure favorise la cohérence tout en permettant une certaine souplesse pour refléter différents contextes. Le tableau ci-dessous propose des exemples de la première phase du projet.

Le rapport sur cet indicateur sera basé sur la combinaison des classifications de l'état et de l'évolution, par exemple, la cohésion sociale est modérée et en cours d'amélioration.

TABLEAU 1 — CADRE CONCEPTUEL RELATIF A LA COHESION SOCIALE

| Dimension                                                                | Subjectif                                                                          | Objectif                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dimensions sociales</b>                                               |                                                                                    |                                                                                                                                                                         |
| Sentiment d'appartenance                                                 |                                                                                    | Historique du partage de ressources                                                                                                                                     |
| Valeurs et attitudes partagées                                           | Sentiment que les intérêts individuels prennent le pas sur les intérêts collectifs | Accord concernant le respect des règles d'accès et d'utilisation<br>Communauté homogène                                                                                 |
| Considération pour la diversité/autonomie personnelle et collective      |                                                                                    |                                                                                                                                                                         |
| Réciprocité intracommunautaire/int ragroupe                              |                                                                                    |                                                                                                                                                                         |
| <b>Dimensions politiques et institutionnelles</b>                        |                                                                                    |                                                                                                                                                                         |
| Participation et collaboration                                           | Sentiment de solidarité                                                            |                                                                                                                                                                         |
| Règles et institutions qui reposent sur le consensus et la participation |                                                                                    | Lois et réglementations communautaires régissant l'utilisation et l'accessibilité des ressources                                                                        |
| Égalité politique                                                        |                                                                                    | Participation à la prise de décision communautaire/collective<br>Égalité d'engagement et de représentation dans les structures, institutions, règles et réglementations |
| <b>Dimensions économiques</b>                                            |                                                                                    |                                                                                                                                                                         |
| Égalité économique                                                       |                                                                                    | Inégalités de richesses<br>Assistance pour les membres vulnérables de la communauté                                                                                     |
| Égalité d'opportunité (p. ex., emploi et éducation)                      | Inégalité des moyens d'existence en fonction de la richesse                        |                                                                                                                                                                         |
| <b>Dimensions environnementales</b>                                      |                                                                                    |                                                                                                                                                                         |
| Viabilité environnementale                                               |                                                                                    | Concurrence sur les ressources                                                                                                                                          |

## Ventilation

### DF1a

- Éleveurs pastoraux pour lesquels le pays sert de domicile ou de pays d'accueil

### DF1b

- Éleveurs pastoraux pour lesquels le pays sert de domicile ou de pays d'accueil
- Genre
- Richesse/statut économique
- Âge

## Hypothèses et difficultés

### DF1a

- Les discussions de groupe et les entretiens avec des informateurs clés sont précis et impartiaux.

### DF1b

- Il existe des données démographiques précises pour les pasteurs à l'échelle nationale, ou les pasteurs peuvent être identifiés et échantillonnés de manière adéquate dans les enquêtes existantes.
- Les pasteurs ont suffisamment de connaissances sur les règles formelles relatives aux pâturages et aux pistes à bétail.

## DF2: État et évolution des relations entre pasteurs et autres utilisateurs de la terre

Cet indicateur évalue l'état et l'évolution des relations entre pasteurs et autres utilisateurs de la terre dans les zones chevauchantes et voisines, comme les agriculteurs, les acteurs de la conservation, les propriétaires terriens commerciaux ou d'autres pasteurs. Ces relations affectent directement l'accès des pasteurs aux pâturages et aux pistes à bétail, et leur utilisation de ces terres, ainsi que l'appui qu'ils peuvent recevoir si leurs droits sont menacés. En suivant à la fois l'état et le changement au fil du temps, cet indicateur montre comment ces relations influencent la sécurité des droits fonciers des pasteurs et comment cela peut évoluer.

### Définition de l'indicateur

#### État et évolution au niveau national des relations entre pasteurs et autres utilisateurs de la terre

#### Méthode d'évaluation et source des données

Deux versions de cet indicateur sont proposées:

- DF2a fondé sur des discussions de groupe et des entretiens avec des informateurs clés
- DF2b basé sur des entretiens individuels

Les deux versions utiliseront le même cadre d'évaluation.

Les résultats pour l'état et la tendance perçue seront calculés à l'aide d'un score composite spécifique au contexte fondé sur un cadre conceptuel standard. Ce score est basé sur les réponses à des questions, posées à des informateurs clés et dans le cadre de groupes de discussion (DF2a) et d'entretiens individuels (DF2b), traitant des dimensions pertinentes des relations avec d'autres utilisateurs de la terre, sur la base d'un cadre conceptuel standard. L'évaluation menée couvrira tous les utilisateurs clés de la terre identifiés pour chaque contexte.

Une valeur positive ou négative sera attribuée à chaque question et réponse, qui peut être ajustée pour refléter l'importance relative de réponses spécifiques dans chaque pays. Les scores sont calculés en

**Commented [AH2]:** In source, should read DF2a instead of DF1a

**Commented [AH3]:** In source, should read DF2b instead of DF1b

additionnant ces valeurs pour donner un score agrégé au niveau de la communauté (DF2a) et des répondants (DF2b).

Catégories relatives à l'état:

1. Forte (score situé au-dessus d'un seuil positif)
2. Modérée (score situé autour de zéro ou seuil moyen)
3. Faible (score en dessous d'un seuil négatif)

Catégories relatives aux tendances:

1. En cours d'amélioration (score situé au-dessus d'un seuil positif)
2. Sans changement (score situé autour de zéro ou seuil moyen)
3. En cours de détérioration (score situé en dessous d'un seuil négatif)

Sur la base des conclusions de la phase 1 et des consultations ultérieures, le tableau 2 ci-dessous présente le cadre proposé dans un format comparable à celui proposé pour DF1. Il identifie dix dimensions clés des relations entre pasteurs et autres utilisateurs de la terre. Comme pour DF1, seules les dimensions jugées pertinentes dans un pays donné seront évaluées. Le tableau ci-dessous propose des exemples de la première phase du projet.

Le rapport sur cet indicateur sera basé sur la combinaison des classifications de l'état et de l'évolution, par exemple, les relations sont modérées et en cours d'amélioration.

**TABEAU 2 — CADRE CONCEPTUEL RELATIF AUX RELATIONS AVEC D'AUTRES UTILISATEURS DE LA TERRE**

| Dimension                                            | Subjectif                                                                                         | Objectif                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dimensions sociales</b>                           |                                                                                                   |                                                                                                                                           |
| Confiance et respect                                 | Relation avec la communauté hôte sous-tendue par l'acceptation, le respect et le dialogue continu |                                                                                                                                           |
| Valeurs communes                                     |                                                                                                   | Les utilisateurs de la terre voisins font partie du même groupe ethnique                                                                  |
| Réciprocité avec les autres utilisateurs de la terre |                                                                                                   | Utilisation partagée des ressources pendant les périodes difficiles                                                                       |
| <b>Dimensions politiques et institutionnelles</b>    |                                                                                                   |                                                                                                                                           |
| Expression et participation                          |                                                                                                   | Soutien gouvernemental pour la résolution des litiges<br>Processus fonctionnel pour le dialogue avec les utilisateurs de la terre voisins |
| Résolution des litiges                               |                                                                                                   | Conflits non résolus                                                                                                                      |
| Règles pour l'accès et l'utilisation des ressources  |                                                                                                   | Règles définies mais flexibles pour l'accès et l'utilisation<br>Limites claires et convenues mutuellement                                 |
| <b>Dimensions économiques</b>                        |                                                                                                   |                                                                                                                                           |
| Égalité économique                                   |                                                                                                   | Conditions d'accès et d'utilisation des ressources                                                                                        |
| Partage de ressources                                | Échange de ressources mutuellement bénéfique                                                      |                                                                                                                                           |
| <b>Dimensions environnementales</b>                  |                                                                                                   |                                                                                                                                           |

|                                                  |                                              |                                                                                                   |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Concurrence sur les ressources                   |                                              | Règles d'accès et d'utilisation définies mais flexibles<br>Concurrence directe sur les ressources |
| Coopération en matière de gestion des ressources | Échange de ressources mutuellement bénéfique |                                                                                                   |

#### Ventilation

##### DF2a

- Éleveurs pastoraux pour lesquels le pays sert de domicile ou de pays d'accueil

##### DF2b

- Éleveurs pastoraux pour lesquels le pays sert de domicile ou de pays d'accueil
- Genre
- Richesse/statut économique
- Âge

#### Hypothèses et difficultés

##### DF2a

- Les discussions de groupe et les entretiens avec des informateurs clés sont précis et impartiaux.

##### DF2b

- Il existe des données démographiques précises pour les pasteurs à l'échelle nationale, ou les pasteurs peuvent être identifiés et échantillonnés de manière adéquate dans les enquêtes existantes.

#### DF3: Présence, adéquation, conformité, application et adaptabilité des normes informelles et des systèmes coutumiers locaux applicables à l'accès et à l'utilisation des pâturages et pistes à bétail pastoraux

Cet indicateur examine s'il existe des normes informelles et systèmes coutumiers locaux (mis en œuvre socialement plutôt que juridiquement) pour régir l'accès aux pâturages et pistes à bétail et leur utilisation, et évalue leur précision, leur conformité, leur applicabilité et leur adaptabilité. Il mesure l'efficacité avec laquelle ces règles fonctionnent dans la pratique pour réglementer l'utilisation pastorale des terres, et donc leur sécurité foncière, à l'échelle locale.

Dans le contexte de cet indicateur, le terme « local » a la même définition que pour DJ4.

#### Définition de l'indicateur

**Part de la population pastorale adulte qui utilise les pâturages et pistes à bétail pastoraux où des normes informelles et systèmes coutumiers locaux:**

- Existent**
- Répondent aux besoins des pasteurs**
- Sont respectés**
- Sont appliqués de manière efficace**
- Peuvent être modifiés si nécessaire**

## Méthode d'évaluation et source des données

Deux versions de cet indicateur sont proposées:

- DF3a basé sur l'examen par des spécialistes des données existantes, des groupes de discussion et des entretiens avec des informateurs clés
- DF3b basé sur des entretiens individuels

Dans ces deux versions, la part de la population pastorale adulte sera déterminée pour chacun des aspects des normes informelles et systèmes coutumiers (a à e) grâce aux catégories suivantes:

1. Oui
2. Dans une certaine mesure
3. Non

Pour DF3a, les parts sont déclarées à l'aide d'une échelle ordinale qualitative:

- Aucun ou très peu (1 personne sur dix ou moins)
- Certains (2-3 personnes sur 10)
- Près de la moitié (4-6 personnes sur 10)
- La plupart (7-8 personnes sur 10)
- Tous ou presque tous (9 personnes sur 10 ou plus)

DF3b indiquera la proportion (%)

Le rapport sur cet indicateur sera basé sur la proportion correspondant à l'option 1 (Oui) pour chacun des aspects des normes informelles ou systèmes coutumiers locaux.

## Ventilation

DF3a

- Éleveurs pastoraux pour lesquels le pays sert de domicile ou de pays d'accueil

DF3b

- Éleveurs pastoraux pour lesquels le pays sert de domicile ou de pays d'accueil
- Genre
- Richesse/statut économique
- Âge

## Hypothèses et difficultés

DF3a

- Les évaluations réalisées par des spécialistes, les discussions de groupe et les entretiens avec des informateurs clés sont précis et impartiaux.
- Il existe des sources de données secondaires précises.

DF3b

- Il existe des données démographiques précises pour les pasteurs à l'échelle nationale, ou les pasteurs peuvent être identifiés et échantillonnés de manière adéquate dans les enquêtes existantes.
- Les pasteurs ont suffisamment de connaissances sur les normes informelles et systèmes coutumiers locaux relatifs aux pâturages et aux pistes à bétail.

Indicateurs optionnels relatifs à DF3

- Part de la population pastorale adulte qui explique pourquoi les normes informelles et systèmes coutumiers locaux relatifs à l'utilisation des pâturages et des pistes à bétail pastoraux ne répondent pas à leurs besoins.

## Indicateur de perception

### P1: Perception de la sécurité des droits fonciers sur les pâturages et pistes à bétail pastoraux et raisons de l'insécurité

Cet indicateur mesure les perceptions propres des pasteurs sur le degré de sécurité de leurs droits sur les pâturages et pistes à bétail. Il identifie également les principales raisons pour lesquelles ils peuvent se sentir en insécurité, comme les menaces d'empiètement, de conversion des terres ou de reconnaissance faible des droits. En recueillant des évaluations subjectives, il fournit des informations sur la manière dont la sécurité des droits fonciers est vécue en pratique et complète les dimensions *de jure* et *de facto*.

Définition de l'indicateur

**Part de pasteurs adultes indiquant se sentir sûrs de leurs droits d'accès et d'utilisation des pâturages et pistes à bétail**

Méthode d'évaluation et source des données

L'évaluation de la sécurité des droits fonciers sera fondée sur la probabilité perçue de perte de droits dans les 5 prochaines années pour s'aligner sur l'ODD 1.4.2b et l'indicateur 22.1 du CMBKM. Les répondants indiqueront leur perception de la probabilité de perte de droits au vu des options suivantes:

1. Très improbable
2. Improbable
3. Probable
4. Très probable

Le rapport sur cet indicateur sera basé sur la proportion correspondant aux options 1 et 2.

Ventilation

- Éleveurs pastoraux pour lesquels le pays sert de domicile ou de pays d'accueil
- Genre
- Richesse/statut économique
- Âge

Hypothèses et difficultés

- Il existe des données démographiques précises pour les pasteurs à l'échelle nationale, ou les pasteurs peuvent être identifiés et échantillonnés de manière adéquate dans les enquêtes existantes.

Indicateurs optionnels relatifs à P1

- Part de pasteurs adultes qui indique que leur insécurité des droits fonciers est due à:
  - a) L'absence de reconnaissance formelle de droits ou de documentation
  - b) L'absence de clarté ou de certitude dans les lois
  - c) La capacité des pasteurs à exercer une influence sur les lois et politiques relatives à l'accès et à l'utilisation des ressources
  - d) L'absence de règles produites et exécutées localement sur l'accès et l'utilisation des ressources

**Commented [AH4]:** In source, should read P1 instead of DJ3

- e) La détérioration de la cohésion communautaire
- f) La détérioration des relations avec d'autres utilisateurs de la terre
- g) Un leadership communautaire inefficace ou non respecté
- h) Un changement dans la manière d'utiliser les terres et ressources des pasteurs
- i) La saisie éventuelle des terres ou l'entrave à l'accès aux pâturages et pistes à bétail par des entreprises ou d'autres organisations non gouvernementales
- j) La saisie éventuelle des terres ou l'entrave à l'accès aux pâturages et pistes à bétail par le gouvernement
- k) La saisie éventuelle des terres ou l'entrave à l'accès aux pâturages et pistes à bétail par d'autres groupes ou individus
- l) Le manque d'argent et d'autres ressources nécessaires à l'accès
- m) Les changements ou menaces environnementaux
- n) L'insécurité ou un conflit empêchant l'accès ou l'utilisation

Les raisons non applicables peuvent être exclues et d'autres raisons spécifiques au contexte peuvent être ajoutées.

### Rationaliser et hiérarchiser les indicateurs

Si le cadre complet des indicateurs fournit une couverture exhaustive de la sécurité des droits fonciers pastoraux, sa mise en œuvre peut nécessiter une priorisation fondée sur les contextes nationaux et les ressources disponibles. La priorité doit être donnée à:

1. L'indicateur clé de reconnaissance légale (DJ1), comme mesure fondatrice des droits formels;
2. Les règles, normes et systèmes coutumiers formels locaux (DJ4, DF3), compte tenu de leur rôle central dans la détermination de l'accès pratique aux ressources et de leur utilisation;
3. L'indicateur de perception de la sécurité des droits fonciers (P1), comme la mesure la plus directe de l'expérience des pasteurs en matière de sécurité des droits fonciers.

## 4. Conclusions

Ce rapport présente un cadre exhaustif d'indicateurs conçu pour évaluer la sécurité des droits fonciers *de jure*, *de facto* et perçue des pasteurs sur leurs systèmes divers et complexes d'utilisation des terres. Ces indicateurs visent à combler un manque critique de cadres de suivi mondiaux et nationaux, et ainsi à augmenter la visibilité de la sécurité des droits fonciers pastoraux dans les débats politiques et à aider les gouvernements, les partenaires de développement et les organisations pastorales à concevoir des politiques et programmes fondés sur des données probantes pour protéger et renforcer les droits fonciers appropriés des pasteurs.

Les huit indicateurs fondamentaux recouvrent les trois dimensions interconnectées de la sécurité des droits fonciers, adaptées aux caractéristiques spécifiques des systèmes fonciers pastoraux:

- Les indicateurs *de jure* (DJ1-DJ4) évaluent les aspects juridiques formels des droits pastoraux, en examinant si l'accès des pasteurs aux pâturages et aux pistes à bétail est reconnu par la loi, s'il existe une exigence de consentement préalable, libre et éclairé, la mesure de la reconnaissance formelle et l'adéquation des règles formelles locales.
- Les indicateurs *de facto* (DF1-DF3) évaluent le fonctionnement des systèmes fonciers dans la pratique, sous l'impulsion de la cohésion sociale au sein des communautés pastorales, des relations avec d'autres utilisateurs de la terre et du fonctionnement des normes informelles et des systèmes coutumiers régissant l'accès et l'utilisation des ressources.
- L'indicateur de perception (P1) mesure directement les évaluations subjectives des pasteurs concernant leur sécurité des droits fonciers, complétant ainsi les perspectives juridique et pratique avec l'expérience vécue.

### Développement, pilotage et mise en œuvre

La mise en œuvre réussie de ces indicateurs exige plusieurs éléments:

- Une amélioration méthodologique grâce à des tests préliminaires et à des essais pilotes dans différents contextes pastoraux pour valider les approches de mesure, améliorer les systèmes de notation composites et mettre en place des seuils appropriés pour les classifications en catégories.
- Le développement d'instruments de collecte de données et l'élaboration de directives en la matière, y compris sur l'adaptation contextuelle, pour garantir que les indicateurs demeurent comparables, tout en reflétant les variations locales dans les systèmes fonciers pastoraux, les cadres juridiques et les contextes culturels.
- L'intégration avec les outils et systèmes existants ou proposés pour réduire la collecte de données supplémentaires, par exemple les cadres mondiaux, les systèmes nationaux d'information foncière et d'autres initiatives relatives aux données, comme Prindex.

Les travaux menés dans le cadre de l'initiative LANDex de l'ILC fournissent l'occasion immédiate de développer et tester des indicateurs dans le cycle de données 2025 mis en œuvre avec ses Coalitions nationales pour l'accès à la terre dirigées par ses membres. Le cycle de données 2025 a récemment commencé en Mongolie, un pays prioritaire pour les indicateurs pastoraux, où l'ILC travaille en étroite collaboration avec le gouvernement pour préparer la COP17 de la CLD. Le leadership de la Mongolie en 2026 pour la COP17 de la CLD et l'Année internationale des parcours et des pasteurs a ouvert de nombreuses opportunités politiques pour le pilotage et l'adoption des indicateurs.

Ces essais seront axés sur le développement méthodologique des approches d'évaluation, dont le perfectionnement des systèmes de notation et des échelles de réponse composites, et l'analyse des avantages et inconvénients liés à l'association d'indicateurs de règles locales (DJ4 et DF3). Outre les tests LANDex, des développements supplémentaires seront nécessaires pour finaliser les outils de collecte de données et les lignes directrices afin de faciliter leur intégration dans les processus existants de collecte et de communication des données.

## Domaines nécessitant des recherches supplémentaires

Dans le cadre du développement de ces indicateurs, plusieurs priorités en matière de tests et d'analyses supplémentaires ont été identifiées pour augmenter leur efficacité et leur applicabilité:

### Questions méthodologiques

- Comment les systèmes de notation composites pour les indicateurs peuvent-ils être validés et normalisés dans différents contextes culturels tout en conservant leur pertinence locale?
- Quelles sont les approches les plus efficaces pour échantillonner les populations pastorales dans les enquêtes nationales, compte tenu des difficultés de mobilité, d'isolement et d'absence potentielle d'enregistrement formel?

### Questions relatives aux définitions et concepts

- Comment la définition de « populations pastorales » peut-elle être mise en œuvre de manière cohérente dans les différents pays tout en respectant les définitions nationales et les concepts identitaires locaux?
- Qu'est-ce qui constitue une gouvernance adaptée « au niveau local » des ressources pastorales, et comment varie-t-elle d'un contexte à l'autre?

### Thématiques transversales

- Les dimensions de genre de la sécurité des droits fonciers des populations pastorales, en particulier l'accès des femmes aux ressources et leur prise de décisions dans différents systèmes fonciers
- Les perspectives des jeunes sur la sécurité des droits fonciers et la modification des moyens d'existence pastoraux, en particulier en ce qui concerne la transmission intergénérationnelle des droits et pratiques
- Les interactions entre les systèmes fonciers pastoraux et les objectifs plus larges de conservation et de développement durable à l'échelle du paysage

## Références bibliographiques

Bassett, T. J. (2009). « Mobile pastoralism on the brink of land privatization in Northern Côte d'Ivoire ». *Geoforum*, 40(5), 756-766.

Baylis, I., Beider, H. et Hardy, M. (2019). *Cohesive societies: Literature review*. The British Academy.

Behnke, R. (2018). « Open access and the sovereign commons: A political ecology of pastoral land tenure ». *Land Use Policy*, 76, 708-718.

CLD. (2024). *Global Land Outlook Thematic Report on Rangelands and Pastoralism*. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Bonn.

Cleaver, F. (2012). *Development through bricolage: Rethinking institutions for natural resource management*. Routledge.

Davies, J., Herrera, P., Ruiz-Mirazo, J., Mohamed-Katerere, J., Hannam, I. et Nuesiri, E. (2016). *Improving governance of pastoral lands: Implementing the Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security* (FAO Governance of Tenure Technical Guide No. 6). Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/i5771en>

Fernández-Giménez, M. E. (2002). « Spatial and social boundaries and the paradox of pastoral land tenure: A case study from postsocialist Mongolia ». *Human Ecology*, 30, 49-78. <https://doi.org/10.1023/A:1014562913014>

Commented [AH5]: Reference repeated in source.

Feyertag, J., Childress, M., Langdown, I., Locke, A. et Nizalov, D. (2021). « How does gender affect the perceived security of land and property rights? Evidence from 33 countries ». *Land Use Policy*, 104, 105299. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2021.105299>

Gillard, R., Gouldson, A., Paavola, J. et Van Alstine, J. (2016). « Transformational responses to climate change: Beyond a systems perspective of social change in mitigation and adaptation ». *WIREs Climate Change*, 7(2), 251-265. <https://doi.org/10.1002/wcc.384>

Hanstad, T. M. et Duncan, J. (2001). *Land reform in Mongolia: observations and recommendations*. Seattle: Rural Development Institute.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (2012). *Human rights indicators: A guide to measurement and implementation*.

ILRI, UICN, FAO, WWF, PNUE et ILC. (2021). *Rangelands Atlas*. Nairobi, Kenya: ILRI

Lind, J., Okenwa, D. et Scoones, I. (2020). « The Politics of Land, Resources & Investment in Eastern Africa's Pastoral Drylands », in Lind, J., Okenwa, D. et Scoones, I. (dir. pub.), *Land Investment & Politics: Reconfiguring Eastern Africa's Pastoral Drylands*, Suffolk : James Curry

McGahey, D., Davies, J., Hagelberg, N. et Ouedraogo, R. (2014). *Pastoralism and the green economy: a natural nexus?* Nairobi, UICN et PNUE (disponible à l'adresse [http://cmsdata.iucn.org/downloads/wisp\\_green\\_economy\\_book.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/wisp_green_economy_book.pdf)).

Nassef, M., Otieno, K., Sulieman, H., Sawadogo, I., Locke, A., Langdown, I. et Flintan, F. (2024). *Understanding and characterising collective tenure and tenure security in pastoral systems: Consolidation of case studies in Burkina Faso, Sudan and Kenya*. SPARC.

Nizalov, D., Langdown, I., Feyertag, J., Childress, M. et Locke, A. (mars 2020). « De facto vs de jure tenure security: Evidence from the cross-country Prindex survey ». Article présenté à la 21<sup>e</sup> Conférence annuelle de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2019). *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. <https://openknowledge.fao.org/items/76c315f6-01f2-4f20-a2b6-390a45ca940e>

Robinson, L. W. (2019). « Open property and complex mosaics: Variants in tenure regimes across pastoralist social-ecological systems ». *International Journal of the Commons*, 13, 804. <https://doi.org/10.18352/ijc.903>

Scoones I. (1995) *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa*. Rugby: Practical Action Publishing.

Schlager, E. et Ostrom, E. (1992). « Property-rights regimes and natural resources: A conceptual analysis ». *Land Economics*, 68, 249. <https://doi.org/10.2307/3146375>

Sjaastad, E. et Bromley, D. W. (2000). « The prejudices of property rights: On individualism, specificity, and security in property regimes ». *Development Policy Review*, 18, 365–389. <https://doi.org/10.1111/1467-7679.00117>

Tsering, P. (2024). « Hybrid rangeland governance: Connecting policies with practices in pastoral China ». *Area*, 56(3), e12955.

Van Gelder, J. L. (2010). « What tenure security? The case for a tripartite view ». *Land Use Policy*, 27, 449–456. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2009.06.008>

Williams, D. (1996). « Grassland enclosures: catalyst of land degradation in Inner Mongolia ». *Human Organization*, 55(3), 307-313.

## Annexe 1: Processus de consultation

### Première plénière mondiale

**Date:** 26 mars 2025

**Format:** Session plénière en ligne

**Participants:** 44, dont 35 représentants d'organisations pastorales

**Couverture:** 22 organisations de trois régions: 11 d'Asie, 9 d'Afrique et 2 de la région EMOAN

**Résultat:** Cette plénière a présenté le projet de cadre conceptuel et d'indicateurs préliminaires. Les discussions ont porté sur les différences contextuelles dans les systèmes fonciers, les difficultés liées à la mobilité et le besoin de trouver un équilibre entre reconnaissance formelle et coutumière des droits.

### Engagement régional: Questionnaire et entretiens approfondis

**Date:** du 5 au 21 mai 2025

**Approche:** Questionnaire en ligne et entretiens semi-structurés avec des organisations pastorales locales et nationales

**Organisations mobilisées:**

- TNFPPS (Inde)
- KJ (Kirghizistan, Asie centrale)
- PENHA (Somalie)
- AgrolInnovation Center of Uzbekistan (Ouzbékistan)
- NFPUG (Mongolie)
- Agricultural Research Council (Afrique du Sud)
- VGTYS (Asie du Sud/Inde)
- DLCI (Kenya)
- Arab Pastoral Network (Jordanie)
- DQLCC (Jordanie)
- Save Sinjajevina (Monténégro)
- iComunales (Espagne)
- CORET (Nigéria, Afrique)
- MBOSCUA (Cameroun)
- NAFSO (Sri Lanka)
- RBM (Mali)

**Résultat:** Les entretiens ont fourni des perspectives détaillées sur les systèmes fonciers pastoraux locaux.

### Deuxième plénière mondiale

**Dates:**

- 19 juin 2025 (en personne, pendant le Forum foncier mondial)
- 7 juillet 2025 (session en ligne pour les non-participants)

**Format:** Session plénière en personne et en ligne

**Participants:** 39, dont 25 représentants d'organisations pastorales

**Couverture:** 20 organisations de quatre régions: 8 d'Asie, 6 d'Afrique, 5 de la région EMOAN et 1 de la région ALC

**Résultat:** Les participants ont globalement bien accueilli les indicateurs proposés mais ont souligné le besoin de sensibilité au contexte et d'inclusivité des définitions.

## Consultation de suivi avec les organisations pastorales

**Date:** 13 août 2025

**Participants:** 4 représentants d'organisations pastorales locales et nationales

**Résultat:** Une question ciblée sur la mesure de la sécurité juridique des droits fonciers, notamment sur l'opportunité d'utiliser la proportion de personnes bénéficiant de droits fonciers sécurisés par rapport à la superficie des terres détenues avec des droits fonciers sécurisés.

## Consultation de spécialistes

**Date:** 2 septembre 2025

**Participants:** 7 spécialistes issus du monde universitaire et de la société civile ayant une expertise dans le domaine du pastoralisme

**Résultat:** Examen technique de la conception des indicateurs et des questions méthodologiques, y compris la clarté des définitions, les sources de données et l'alignement sur les cadres de suivi internationaux.

## Annexe 2: Glossaire des termes clés

Sécurité foncière *de jure*: la façon dont les droits sont définis et protégés par la loi

Sécurité foncière *de facto*: la façon dont les droits sont mis en pratique, vécus et reconnus par autrui

Pâturages: terres auxquelles ont accès les pasteurs pour nourrir leurs animaux, telles que les terres de parcours, les terres agricoles laissées en jachère ou après la récolte et les forêts

Pistes à bétail: trajectoires suivies pour la circulation saisonnière et régulière des troupeaux entre les pâturages, les points d'eau et les installations. Elles englobent des trajectoires infranationales, nationales et internationales

Populations pastorales: personnes qui tirent leurs moyens d'existence principalement du bétail (animaux domestiqués ou semi-domestiqués), qui pâture principalement dans des terres de parcours naturelles ou semi-naturelles

Éleveurs pastoraux pour lesquels le pays sert de domicile ou de pays d'accueil: pasteurs qui sont citoyens ou résidents à long terme du pays (domicile) ou qui se déplacent de manière saisonnière ou temporaire dans le pays avec leurs troupeaux (pays d'accueil)

Sécurité foncière perçue: façon dont les titulaires de droits évaluent ou ressentent subjectivement le niveau de sécurité de leurs droits

Sécurité des droits fonciers: assurance ou certitude avec lesquelles les droits à la terre et aux autres ressources sont détenus, et la mesure dans laquelle ils peuvent être exercés

**Commented [6]:** ILC Comms - please review and see if you think this glossary is useful.